

# DOTATION ET PORT DE L'ARME



## UNITÉ SGP POLICE VOUS INFORME



Dans sa dernière instruction, **le 9 avril 2021**, la DGPN abroge et modifie les précédentes instructions

**CES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARME INDIVIDUELLE PORTENT SUR :**

- La dotation
- La conservation
- Le transport
- Le port
- L'utilisation



Pour **UNITÉ SGP POLICE**, les modifications du port de l'arme «hors service», sans tenir compte de la crise sanitaire et des difficultés d'effectuer les trois tirs réglementaires lors des 12 mois précédents poseront de nombreux problèmes.

**UNITÉ SGP POLICE** déplore qu'il n'y ait toujours pas d'instructions précises quant aux tirs sportifs avec son arme de service.

**UNITÉ SGP POLICE NOTRE PRIORITÉ, VOUS INFORMER**



12-04-2021